

Rapport sur la qualité des actifs au 30 septembre 2014
(Instruction n°2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés)

Introduction

Société Générale SFH (SG SFH) est une filiale détenue à 99,99% par Société Générale dont l'objet est de refinancer le portefeuille de prêts personnels immobiliers du Groupe, exclusivement constitués de prêts cautionnés par Crédit Logement, actuellement refinancés par l'émission d'obligations sécurisées notées AAA/Aaa par les deux agences de notation Fitch et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SFH peut être résumée comme suit :

- au passif figurent des Obligations de Financement de l'Habitat (dits passifs privilégiés),
- à l'actif, les prêts collatéralisés octroyés par SG SFH à Société Générale.

Le portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par les émissions d'obligations sécurisées de SG SFH est apporté en garantie par Société Générale, et apparaît donc au hors bilan de SG SFH, cela en contrepartie de créances de prêts collatéralisés détenues par SG SFH sur Société Générale.

Par transparence, le portefeuille de créances mobilisées au refinancement par ressources privilégiées est en totalité composé de prêts personnels immobiliers tous garantis à 100% par Crédit Logement. Les biens financés par les prêts dont dérivent ces créances sont des biens situés en France.

I. Prêts garantis

Les éléments chiffrés de la présente section font suite à une analyse par transparence du portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par SG SFH.

A. Répartition des encours de prêts garantis

Catégorie de créance garantie	Type de contrepartie	Type de garantie	Encours en euros
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	Caution délivrée par un établissement de crédit (Crédit Logement)	23 355 977 969,79

Aucune créance impayée, créance douteuse ou provision n'est constatée au 30 septembre 2014.

B. Répartition des encours de prêts garantis en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Dès lors que 100% des prêts personnels immobiliers mobilisés correspondent à des prêts garantis par Crédit Logement, la répartition des encours en fonction de leur quotité éligible au refinancement s'effectue comme suit :

Somme des encours en euros pour lesquels	15 559 643 945,27
Min (CRD ; 80% Valeur du bien) = CRD	

Somme des encours en euros pour lesquels	7 796 334 024,52
Min (CRD ; 80% Valeur du bien) = 80% Valeur du bien	

Min(Encours ; 80% de la valeur du bien)	23 355 977 969,79
--	--------------------------

C. Répartition des encours de prêts en fonction de l'année de conclusion de ces prêts

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 30 septembre 2014 se répartissent par année de conclusion de ces prêts, comme suit :

	Date de début de prêt	Nombre de prêt	Encours en euros
	1994	1	457,19
	1995	16	42 145,09
	1996	252	1 468 625,40
	1997	336	2 635 017,96
	1998	461	4 399 441,43
	1999	1 847	15 935 448,78
	2000	3 236	42 258 050,83
	2001	4 964	107 980 548,26
	2002	6 802	201 113 745,60
	2003	11 966	476 966 221,60
	2004	15 704	811 763 349,26
	2005	26 865	1 677 311 487,78
	2006	27 679	2 098 262 326,94
	2007	25 739	2 008 763 000,25
	2008	22 446	1 550 021 825,99
	2009	28 885	2 064 695 364,14
	2010	53 254	4 141 943 748,24
	2011	39 442	2 585 284 042,22
	2012	26 824	2 140 911 252,50
	2013	17 870	2 017 159 161,60
	2014	12 251	1 407 062 708,73
	TOTAL		23 355 977 969,79

D. Répartition des encours de prêts en fonction de leur durée résiduelle arrondie au nombre d'années le plus proche

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 30 septembre 2014 se répartissent, en fonction de leur durée résiduelle, comme suit :

Durée résiduelle	Nombre de prêts	Encours en euros
0	5 524	24 549 826,49
1	13 554	142 622 136,37
2	16 841	309 000 994,91
3	15 801	446 492 782,28
4	16 739	592 123 442,63
5	19 356	866 433 622,62
6	22 519	1 284 794 200,29
7	20 322	1 198 867 825,59
8	18 531	1 183 102 703,33
9	16 740	1 114 783 294,89
10	15 542	1 138 365 186,94
11	18 237	1 506 073 010,40
12	17 369	1 396 499 240,01
13	16 140	1 427 062 878,23
14	11 725	1 177 194 487,66
15	10 547	1 088 957 326,36
16	13 504	1 480 626 057,94
17	12 150	1 296 233 218,99
18	10 194	1 254 313 360,39
19	7 841	1 065 059 417,73
20	7 563	953 380 638,37
21	6 781	794 907 045,66
22	4 814	495 330 415,89
23	3 504	442 833 448,18
24	2 270	333 353 046,09
25	1 504	208 560 869,88
26	664	76 703 557,55
27	393	36 380 847,96
28	110	11 956 192,17
29	49	7 997 142,38
30	12	1 419 751,61
		23 355 977 969,79

E. Répartition des encours de prêts selon la localisation des biens financés

Les encours mobilisés correspondent en totalité à des prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement, et financent un bien situé en France :

	Encours en euros	Localisation du bien
Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit	23 355 977 969,79	France

F. Répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées

La répartition des encours de prêts en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture, correspond, pour chaque prêt personnel immobilier mobilisé, au montant minimum entre :

- le capital restant dû
- 80% de la valeur du bien réévalué.

Quotité éligible	Répartition en euros	Répartition en pourcentage
CRD	15 559 643 945,27	69,88%
80% valeur du bien réévalué	6 706 018 768,00	30,12%
Total général	22 265 662 713,27	100,00%

G. Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre

NEANT

II. Expositions sur des personnes publiques

NEANT

III. Organismes de titrisation et entités similaires

NEANT

IV. Valeurs de remplacement

- A. Titres, valeurs et dépôts sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit.

Pays (en milliers d'euros)	Titres au 30/09/2014	Valeurs au 30/09/2014	Dépôts au 30/09/2014	Notations externes S&P/Moody's/Fitch
France:				
Société Générale SA			478 483 656	A-1/P-1/F1
Total			478 483 656	

Durée Résiduelle	Montant en euros
1	478 483 656,12
2	-
3	-
4	-
5	-
6	-
7	-
8	-
9	-
10	-
TOTAL	478 483 656,12

Depuis le 16 décembre 2013, SG SFH remplace l'ensemble de ses fonds propres à moins de 3 mois.

- B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement établis dans un État membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen lorsqu'elles bénéficient du second meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

NEANT

- C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 513-10 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7)

NEANT

V. Remboursements anticipés

La proportion, exprimée en pourcentage, des remboursements anticipés enregistrés au cours de la période, rapportée à la moyenne des encours de fin de mois peut être estimée comme suit :

Taux moyen de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale sur le troisième trimestre 2014 : **8.19%**

Taux moyen de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels de la Société Générale sur les 12 derniers mois : **8.20%**

VI. Risque de taux

En matière de risque de taux, SG SFH se conforme à une politique stricte d'immunisation. Les émissions sont systématiquement adossées en taux avec l'actif au moyen de swaps de micro-couverture (taux fixe contre Euribor 3 mois).

- Répartition des encours de swaps (notionnels) au 30 septembre 2014 :

(En Euros)	Total des notionnels au 30/09	Groupe Société Générale (En %)	Contrepartie externe (En %)
Taux fixe contre Euribor 3M:			
Micro couverture sur obligations de financement de l'habitat	8 500 000 000	100%	0%
Total	8 500 000 000	100%	0%

Les autres éléments du bilan sont couverts selon les règles de gestion du Groupe Société Générale.

L'analyse de risque de taux repose principalement sur l'analyse de la sensibilité. Cette sensibilité est calculée à partir de la variation de la valeur actuelle nette des positions suite à une translation de la courbe de taux de 1%.

La surveillance de l'exposition repose sur le calcul des sensibilités suivantes :

- sensibilité à court terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 0 et 1 an ;
- sensibilité à moyen terme calculée par addition des sensibilités des intervalles compris entre 1 et 7 ans ;
- sensibilité à long terme calculée par addition des sensibilités des intervalles supérieurs à 7 ans ;
- sensibilité globale calculée par addition de toutes les sensibilités

- Sensibilités de la position de taux (en millions d'euros) :

Sensibilité globale +1%	Total	Dont CT	Dont MT	Dont LT
sept-14	0,00	0,00	0,00	0,00

VII. Couverture du besoin de liquidité

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux nets, après application des instruments financiers de couverture, liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. La position de liquidité est calculée quotidiennement en additionnant le solde de la journée au solde des périodes précédentes.

A partir du 30 septembre 2014, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive de 12 202.78 euros et correspond au solde du premier jour du trimestre.

En cas de position de liquidité négative, SG SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances d'intérêts et de capital perçues des valeurs de remplacement, et du montant du Pré-Maturity test.